

ACTUALITÉ

24/01/2021

LIÈGE – JUDICIAIRE

L'audition de Moreau se prolonge

Samedi, peu avant 23 h, le juge n'avait toujours pas pris de décision

A.B.

Stéphane Moreau a été présenté, samedi, au juge d'instruction. Belga

Après plus de 40 heures de privation de liberté, une nuit en cellule et de longs interrogatoires, Stéphane Moreau a été présenté, samedi soir, au juge d'instruction Frédéric Frenay. Le magistrat instructeur devait décider d'un éventuel mandat d'arrêt. Stéphane Moreau est poursuivi pour des faits de détournements et d'abus de biens sociaux pour lesquels il avait été privé de sa liberté, vendredi matin. Samedi soir, sur le coup de 23h, aucune décision le concernant n'avait encore été prise.



Stéphane Moreau est soupçonné d'avoir perçu des indemnités de rétention pour un peu plus de 11,5 millions d' € dans le cadre de son départ de l'intercommunale Nethys, en septembre 2019. Loin devant les autres, il a été le grand bénéficiaire des indemnités de rétention.

Jeudi soir déjà, peu après 19 h, le juge d'instruction Frenay avait placé François Fornieri, le CEO de Mithra et ex-président du comité de rémunération de Nethys, sous mandat d'arrêt.

Soupçonné de détournement et d'abus de biens sociaux, le Liégeois avait pris, dans la foulée, le chemin de la prison de Marche où il est détenu préventivement.

La justice suspecte également qu'en contrepartie des indemnités octroyées à Moreau, Bayer et Heyes, François Fornieri, qui était à l'époque le président du comité de rémunération, aurait racheté, pour deux euros quasiment symboliques, Elicio (85 salariés), une des filiales de Nethys, qui, aujourd'hui, engendre des dizaines de millions de bénéfices. La vente avait été cassée, en octobre 2019, par le gouvernement wallon qui estimait la transaction suspecte. Peu après, le 11 octobre 2019, le parquet général de Liège recevait le dossier en droite ligne du parquet fédéral et le mettait à l'instruction.

Mardi, François Fornieri passera devant la chambre du conseil de Liège. Cette dernière décidera s'il y a lieu de prolonger, ou pas, la détention préventive pour une durée d'un mois.

Les lieutenants de Moreau

Les fidèles lieutenants de Stéphane Moreau lors de la « grande » époque Nethys, Bénédicte Bayer et Pol Heyes, ont également été privés de leur liberté vendredi sur le coup de 7 heures.

La première était la seule femme du comité de direction de Nethys. Elle assurait, notamment, la gestion des ressources humaines. La justice liégeoise la soupçonne d'avoir reçu, lors de son départ, une indemnité de 1,2 million.

Le second était le véritable bras droit de Stéphane Moreau. Très à l'aise avec les chiffres et les bilans comptables, le Brabançon avait rejoint Stéphane Moreau chez Tecteo (ex-Nethys) au début des années 2000 où il dirigeait le service financier. Pol Heyes avait perçu des indemnités de rétention de 2,2 millions d'eu ros lors de son départ de Nethys.

Bénédicte Bayer et Pol Heyes devaient également être reçus, dans le courant de la soirée de samedi, par le juge d'instruction spécialisé dans les matières économiques et financières, Frédéric Frenay.

Une bonne partie des indemnités perçues par Bénédicte Bayer, Pol Heyse et Stéphane Moreau ont été saisies, à titre conservatoire, par la justice liégeoise.